



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 19 AVRIL 2021

Le président Philippe Moccand salue la Municipalité, les membres du Conseil communal, la secrétaire, la boursière, la presse, représentée par M. Sylvain Muller, les membres du Codir de l'ASIRE, représenté par M. Daniel Leuba, président, M. Jean-Michel Jacquemet, directeur opérationnel et M. Serge Savoy. Le président cède la parole à la secrétaire pour l'appel. Vingt-six conseillers sont présents et quatre se sont excusés. Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour. Il sera donc suivi tel que présenté :

Ordre du jour

1. Assermentation de Mme Mary-Luce Le Glaunec
2. Adoption du PV de la séance du 14 décembre 2020
3. Octroi d'un crédit de construction pour la réalisation d'infrastructures communales et l'extension du site scolaire d'Essertines
4. Communications de la Municipalité
5. Divers et propositions individuelles

1. Assermentation de Mme Mary-Luce Le Glaunec

Le président informe les conseillers que Samuel Collet a démissionné pour cause de déménagement. Afin de le remplacer, le président procède à l'assermentation de Mme Mary-Luce Le Glaunec. Philippe Moccand prie la conseillère de venir devant et l'assemblée de se lever. Le président lit le serment. Mary-Luce Le Glaunec le promet en levant la main. Le président lui souhaite la bienvenue au sein du conseil et lui remet un exemplaire du règlement du conseil. Elle est accueillie avec des applaudissements.

2. Adoption du PV de la séance du 14 décembre 2020

Chaque conseiller communal ayant reçu le procès-verbal et celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, on passe au vote.

Le procès-verbal est accepté avec trois abstentions.

3. Octroi d'un crédit de construction pour la réalisation d'infrastructures communales et l'extension de site scolaire d'Essertines

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal, le rapport de la commission de gestion et des finances et le rapport de la commission ad hoc.

Le président passe la parole à Alexandre Gygax. Le municipal n'a pas de communication supplémentaire à faire à ce stade du projet. La municipalité est à disposition pour des questions ou compléments d'information. Alexandre Gygax finit par lire les conclusions du préavis municipal.

La parole est ensuite donnée à M. Daniel Leuba pour l'ASIRE. Ce dernier remercie de l'accueillir, lui et ses collègues, au sein du conseil d'Essertines. Il est là avec M. Savoy afin de répondre aux questions. Le vote de ce soir aura une influence sur la réalisation de l'ASIRE car les projets sont liés. Il ajoute que demain soir aura lieu le conseil intercommunal de l'ASIRE durant lequel le préavis concernant le financement de la partie école sera voté. M. Leuba termine en disant que la collaboration avec la municipalité a été excellente. Le projet a été co-construit.

Philippe Moccand ouvre le débat.

Pascal Henchoz demande comment ont été calculés les chiffres donnés. Le conseiller demande aussi quel est le montant du point d'impôt de notre commune.

Alexandre Gygax répond qu'il y a eu beaucoup de séance de travail. Les chiffres ont été pris par le bureau F-Partenaires qui était là au dernier conseil. Ces chiffres correspondent à ceux pris lors de dernières constructions effectuées par l'ASIRE. Le municipal ajoute qu'à ce jour le marché public est terminé. Le mandat a été attribué à une entreprise, sous réserve de l'acceptation du projet ce soir. La mise à l'enquête est terminée.

Jean-Michel Jacquemet explique que le chiffre des pourcentages dépend des offres reçues. Toutes les parties communes ont été réparties au prorata des surfaces. C'est donc tout un calcul qui a été fait en tenant compte des surfaces respectives et des spécificités respectives. L'ASIRE ne participe pas à l'abri, ni au mobilier de l'administration communale ; tout comme la commune ne participe pas à l'achat du mobilier des classes. Pour le parking, il y a un ratio différent. Par rapport aux chiffres des appels d'offre, il y a eu une très bonne offre pour réaliser ce projet. Sur les dix offres reçues, la moins chère est à 5'400'000 CHF et la plus chère à 9'700'000 CHF. C'est l'offre la moins chère qui a été retenue.

Didier Planche répond à la deuxième question. Un point d'impôt correspond à 30'000 CHF à ce jour.

Valentin Jambon a une question au point 7, sur le financement. Il est mentionné : la municipalité préconise pour le financement du projet une augmentation du point d'impôt de 73 à 76%. Il demande si cette augmentation sera soumise lors d'un conseil en fin d'année ou votée ce soir.

Didier Planche répond que cette augmentation sera proposée durant le conseil du mois d'octobre.

Mélanie Gonin-Crepaldi relève qu'actuellement, il y a trois classes à Essertines. Il en est prévu 9. La conseillère souhaite savoir quelles seront les classes qui déménageront dans le nouveau bâtiment.

M. Jacquemet répond que les 9 classes accueilleront principalement des enfants d'Essertines et Vuarrens. Pailly sera vidé des enfants de ces villages. Pour remplir Pailly, l'ASIRE a le projet de fermer Fey. Les élèves de Fey iront donc à Pailly.

Yves Collet demande s'il y a des frais annuels liés à l'entretien spécifique pour les abris ITAP.

Alain Casella répond que tout abri PC, public ou privé, doit être contrôlé à la fin de sa construction. C'est une délégation de la PC qui vient vérifier que l'abri est conforme. Ces frais sont liés à la construction. Mais cela prend du temps ; la municipalité est en attente de contrôle pour des constructions qui datent d'il y a 10 ans.

Christophe Delay trouve que le chiffre des réserves, de 45'000 CHF est élevé par rapport au montant total de la construction. D'habitude ce montant correspond à 5% du montant total et là on est presque à 15%. Le conseiller demande s'il y a une raison particulière.

Christian Gonin explique que les 45'000 CHF correspondent pour 20'000 CHF à une ligne électrique de 20'000 volt qui monte la route de Nonfoux ; c'est la Romande Energie qui a émis cette réserve ; et pour 25'000 CHF à un ruisseau souterrain, élément relevé par les services de l'Etat. A noter que ce serait le même ruisseau qu'il y avait pour le projet de l'UAPE, ruisseau qui n'a pas été trouvé lors de cette construction.

Christophe Delay dit que cela aurait pu être identifié spécifiquement dans des réserves de construction.

Mélanie Gonin-Crepaldi demande des éclaircissements sur les conséquences en cas de refus du préavis par rapport à l'engorgement du parking. De quel parking il est question dans le point 8 du préavis ?

Alexandre Gygax explique que dans le parking du haut, il y a une boucle qui fait office de dépose pour les bus. En dessous, il y a un parking à vélos, puis un parking pour voitures séparé des bus et des vélos. Si l'abri ITAP n'est pas réalisé, tous les professionnels qui travailleront dans ce bâtiment se parqueront sur le parking du haut. A savoir qu'il y a 9 salles de classes ainsi que l'administration communale et les parents qui viennent déposer leurs enfants.

Mélanie Gonin-Crepaldi dit que la remarque du préavis concerne un oui à la construction du collège et un non à celle de l'abri.

Christophe Delay demande comment les 200'000 CHF de subventions cantonales ont été calculées.

Alain Casella répond que les subventions sont définies par le nombre de places réalisées. Elles correspondent à 1'200 CHF la place. Il est prévu deux cellules de 200 places. Cela fait 480'000 CHF. Mais à ce montant-là, il faut déduire les 257'000 CHF que la commune possède dans le fond.

Sébastien Almy demande si cet abri qui coûte relativement cher ; il correspond à 10% du prix du projet ; on est obligé de le faire.

Alain Casella répond que selon la loi, il faut un certain nombre de pièces habitables dans une construction. Si on a une maison de 6 pièces, en théorie, il y aurait les 2/3 du nombre de pièces. Au niveau légal, il n'y a pas d'obligation de créer un abri ITAP dans le complexe car il n'y a pas de pièce habitable dans cette construction. Mais à ce jour, sur le territoire communal, nous avons environ 500 places construites dans des abris privés. Nous sommes à 53% de taux de couverture. Il nous manque 450 à 500 places dans la commune. La loi nous force aussi à créer ces places pour la sécurité de la population.

Christophe Delay relève qu'il n'y a pas de frais d'exploitation là-dessus. On sait que les classes actuelles vont disparaître et donc les loyers avec. Il demande quels seront les coûts d'exploitation du nouveau bâtiment versus une rentabilisation des locaux des anciennes classes. Est-on dans une opération neutre, sur quelque chose qui va coûter plus, ou moins cher à la commune en termes de coûts d'exploitation ?

Christian Gonin répond que cela va coûter plus cher car il y aura les locaux de la voirie et de l'administration. La municipalité a estimé à une augmentation de 37'500 CHF.

Mélanie Gonin-Crepaldi demande si la municipalité a un projet pour le bâtiment actuel.

Christian Gonin dit qu'il y a plusieurs idées. On pourrait le louer tel quel soit pour un bureau ou du stockage. Si les finances communales le permettent, on pourrait transformer les locaux pour faire de l'habitat.

Christophe Delay demande, si l'augmentation du point d'impôt est refusée en octobre, l'impact que cela aurait sur le budget.

Didier Planche répond que la municipalité préconise à ce jour une augmentation. Cela sera voté en octobre. Quand les comptes 2020 seront bouclés, on aura une meilleure vue de notre capacité financière. Par la suite, en bouclant les comptes de 2021, lorsqu'on aura commencé à investir dans le collège, on verra l'impact de l'augmentation ou non du point d'impôt. On pourra alors modifier le point d'impôt pour 2022. La municipalité a fait des calculs et simulations prudents.

Le conseiller ajoute que l'on va utiliser des réserves pour cette construction. Il demande si la commune en a encore, si quelque chose a été provisionné.

Le syndic explique que la municipalité a fait un calcul de ce que coûtait un point d'impôt pour un ménage standard d'une famille avec deux enfants, qui est en location et n'a pas de dette. On arrive à environ 50 CHF par point d'impôt par personne.

Le conseiller demande s'il y a encore des provisions sur un compte.

Didier Planche répond que le plafond d'endettement, voté en 2016, est respecté avec le projet du collège. Il ajoute qu'avec toutes les nouvelles constructions qui vont se faire, on arrive à 80-90 ménages supplémentaires ce qui fera une augmentation des rentrées fiscales.

Alexandre Gygax ajoute que les réserves seront associées à des objets spécifiques comme l'épuration, l'eau,... On va utiliser le fond de réserve lié à la construction de l'abri ITAP. Qu'on fasse la construction ou pas, on doit utiliser ce fond car en 2025 on doit le rendre au canton si on ne fait rien.

Le syndic dit qu'on n'a pas de réserve propre à la construction.

Lauriane Chuard demande si un nouveau fond abri ITAP se crée une fois qu'on a utilisé celui qui est existant. Elle demande aussi si l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques sera pour l'administration communale ou elle pourra être vendue pour l'école.

Alain Casella répond qu'il n'y a pas de nouveau fond qui se crée. Il ajoute que jusqu'à 1000 habitants, un bâtiment de 21 pièces habitables devait créer un abri ; on prenait les 2/3 de ces 21 pièces et à partir de là on calculait la surface d'abri. Maintenant, nous sommes plus de 1000. Nous devons donc nous baser sur un bâtiment de 38 pièces habitables. Il y en aura peu dans la commune. Tout bâtiment en dessous de ces 38 pièces aura une dispense. Dès 2025, le fond sera encaissé par le canton car il reprend toute la gestion de la PCI.

Michel Collet explique que le pan est construit en commun avec l'ASIRE. L'association investit 66% et la commune 33%. C'est également avec ce ratio-là que les recettes seront distribuées. Le pan ouest sera pris en charge intégralement par la commune si le projet est accepté. Le prix de l'entreprise totale est de 102'000 CHF. Pour ce pan, la commune encaissera 100% des recettes. Il n'y aura qu'une seule installation

pour les deux pans. Toute l'électricité qui sera consommée dans le complexe communal sera au maximum en autoconsommation avec les deux pans. La municipalité souhaite profiter des travaux pour faire de l'autoconsommation avec les usagers de la grande salle ainsi qu'avec le magasin. Pour la grande salle cela correspond à 19'000 kWh par année et pour le magasin à 24'000 kWh. En comparaison, un ménage consomme environ 3'500 kWh. Tous les locataires sont en accord avec le projet d'autoconsommation. Ce système permet de leur vendre l'électricité et nous évite de la payer 23 ct à la Romande Energie. On tirerait une ligne du complexe jusqu'à l'armoire qui se trouve à côté du magasin. Un tube est déjà prévu sous le magasin ; il n'y a donc pas besoin de percer. Avec 150'000 CHF, on arrive à financer le pan ouest, à tirer la ligne et changer l'armoire. Dans le préavis, il est noté que cet investissement sera amortir en 19 ans, mais cela sera probablement avant.

Il n'y a plus de question, ni de remarque. On passe au vote.

Le conseil communal :

- accepte le préavis avec un avis contraire et une abstention

Philippe Moccand remercie la municipalité, l'ASIRE, la secrétaire municipale, la boursière, la commission consultative, la commission de gestion et des finances ainsi que la commission ad hoc pour tout le travail effectué à ce jour.

4. Communications de la Municipalité

Alexandre Gygax remercie le conseil pour l'acceptation du complexe. Il informe les membres que l'exploitation de la caravane dentaire va être reprise par l'ASIRE. Il y aura plus d'information au prochain conseil. Vu l'acceptation du projet de complexe communal, le projet d'agrandissement de la déchèterie est mis entre parenthèses. Les déchets spéciaux vont déménager à la déchèterie d'Epautheyres.

Christian Gonin remercie le conseil pour la confiance accordée pour le projet de complexe. En lien avec ce projet, l'aménagement routier va être repensé. La municipalité a pris contact avec un bureau d'ingénieur afin de concevoir un projet de mobilité sur toute la RC 401, la montée de Pailly et celle de Nonfoux.

Michel Collet remercie les membres pour ce vote historique. Il est très heureux de maintenir une école dans la commune tout en ayant un magnifique outil de travail pour la voirie et l'administration. Il est heureux aussi de contribuer à la stratégie 2050 en installant les panneaux photovoltaïques. Cela correspond à la consommation de 45 ménages.

Il ajoute que les communes de Vuarrens et Essertines recherchent un concierge à 80%. C'est une proposition de Vuarrens. L'idée est d'améliorer la conciergerie des salles communales. Vuarrens engagerait la personne à 40% et Essertines également 40%. Le municipal dit qu'il n'y aura pas de coût supplémentaire. Actuellement, ce sont des tâches qui sont faites par les employés communaux.

Didier Planche remercie le conseil pour sa confiance. Il remercie aussi la commission ad hoc et la commission de gestion et des finances qui se sont vues passablement ces derniers mois. Elles ont eu un gros boulot dans un délai court.

Le syndic ajoute que deux demandes de crédit avaient été faites ; la première afin de changer la galerie sous la route de Pailly. Le collecteur est posé, il n'y a plus qu'à passer la caméra. Les travaux étaient prévus sur 4-5 semaines. Il a fait beau et il n'y a pas eu de surprise. Les travaux ont été finis en deux semaines et demie. L'autre demande concerne le déplacement d'une conduite d'eau potable à Champ Melon à Epautheyres. Ces travaux étaient prévus l'automne passé. Ils ont été déplacés à ce printemps à cause du Covid. En deux semaines, ils ont été réalisés. Il reste un peu de paysagisme à effectuer.

Alain Casella n'a pas d'information quant à la police des constructions. Il ajoute qu'avec le vote de ce soir, le conseil ajoute un produit de proximité et local dans le sens des besoins communaux avec une administration accessible à tous. De plus les parents seront contents que leur enfant soit enclassé dans la commune plutôt que de prendre le bus et aller dans un autre village.

5. Divers et propositions individuelles

Le président revient sur la motion de Mélanie Gonin-Crepaldi. Cette motion n'a pas été validée par le préfet. Le conseil communal ne peut pas obliger la municipalité à mettre en place une commission chargée d'étudier un nouveau plan de circulation. Il aurait fallu faire, soit un postulat soit une interpellation. Philippe Moccand a eu un contact avec Mélanie Gonin-Crepaldi. Ce point sera reporté à la prochaine législature. Les prochaines votations auront lieu les 13 juin et 26 septembre. La séance d'installation des autorités communales aura lieu le mardi 15 juin à 18h30 à la grande salle et la dernière séance du conseil communal aura lieu le mardi 22 juin. Le président est toujours à la recherche d'un ou une secrétaire. Les personnes intéressées peuvent s'approcher de lui.

Daniel Leuba remercie les membres. Il est fier de la collaboration avec la commune. Cette belle réalisation va apporter une plus-value à notre village. L'ASIRE a l'habitude de ce genre de construction et d'exploitation entre une commune et l'association. Il y a de tels bâtiments à Villars-le-Terroir, à Etagnières. Monsieur Leuba remercie aussi le président et la municipalité.

Yves Collet dit qu'il était favorable à ce projet. Au nom de la commission de gestion, il remercie la municipalité. Il relève qu'il n'y a pas eu que des moments faciles. Il remercie aussi l'ASIRE. Il ajoute que le 50% du travail est fait car le vote sera demain soir pour l'ASIRE. D'après les rapports de commission, c'est sur la bonne voie. Il souhaite revenir sur l'engagement de cette personne avec Vuarrens. Cela a été décidé avec l'ancienne municipalité. Chez nous, il y a peu de changement. Par contre, à Vuarrens, la municipalité change complètement. Il demande si la municipalité a déjà pris contact avec ces nouvelles personnes afin de connaître leur position.

Michel Collet répond qu'ils ont parlé de cela avec l'équipe actuelle. Cette dernière va voir avec les nouveaux municipaux. Des précautions vont être prises afin qu'il n'y ait pas de mauvaises surprises.

Malyka Gonin remercie la municipalité pour le nettoyage de la rue de l'Eglise. Elle demande s'il y a une date de prévue pour la pose du nouveau revêtement.

Christian Gonin explique qu'une expertise va être faite ces prochains jours. Cela va permettre de voir s'ils vont pouvoir rattraper l'erreur sans faire de rabotage. Les coûts seront à la charge de l'entreprise.

Mélanie Gonin-Crepaldi revient sur le poste de secrétaire. S'il n'y a personne d'intéressé pour ce poste, y a-t-il moyen d'engager quelqu'un d'extérieur au conseil. C'est un métier. La conseillère remercie la secrétaire pour tout le travail effectué. Ce n'est pas donné à tout le monde. Cela prend du temps.

Philippe Moccand répond que c'est possible d'engager une personne externe au conseil. Avant la mise en place du prochain conseil, il va téléphoner au préfet afin de voir quelle serait la procédure.

Lauriane Chuard ajoute que le travail peut être plus partagé avec le secrétaire suppléant ; ce dernier peut, par exemple, prendre part à deux votations par année.

Christophe Delay souhaite revenir sur la règle de la première séance. Il aimerait que soit clarifiée la situation. Il y a eu le cas dans la commission de gestion et des finances et cela l'a dérangé. S'il y a une règle de la première séance, il y en a une pour la deuxième, etc. Cette règle n'est inscrite nulle part. Il faudrait clarifier le rôle du titulaire et celui du suppléant, surtout pour une commission qui est l'organe le plus important de la commune. Le conseiller a démissionné pour laisser sa place. De plus, il rappelle que la commission de gestion et finances a le droit de regard sur tout ; les documents de la municipalité et de l'administration. Il a reçu une réponse sèche de la part de l'exécutif. Une rencontre entre la commission et la boursière, afin de discuter de la collaboration entre la municipalité et la boursière leur a été refusée. Christophe Delay est assez surpris car dans le cas de ressources humaines si l'employeur est là, les débats sont un peu faussés. Il demande de faire attention à certaines choses. Il souhaite que cela ne devienne pas de la connivence entre le bureau du conseil et la municipalité. Le bureau prend les décisions pour le conseil et non la municipalité.

Le président répond qu'il y a effectivement eu un souci. Cette commission a dû fonctionner sur un long laps de temps, il y a eu beaucoup de séances. D'habitude, il y en a une, deux ou trois. Dans ce cas, c'était un gros sujet. Le président va profiter de reposer la question au préfet. Mais quand un remplaçant prend la place d'un titulaire, en principe, il irait jusqu'au bout. Il n'y a pas de loi, comme l'a confirmé le service juridique, c'est le bon sens qui fait foi.

Il n'y a plus de remarque.

Philippe Moccand donne la parole à la secrétaire qui procède au contre-appel qui correspond à l'appel précédent.

Le président lève la séance.

Pour le conseil communal :

Le Président :



Philippe Moccand



La Secrétaire :



Lauriane Chuard